Marx et le concept de la force de travail
Tran Hai Hac*, *ContreTemps* n°21, 2014

La force de travail constitue, on le sait, une catégorie fondatrice de la théorie de Marx, un point fort où s'ancre sa critique de l'économie politique. Mais, en même temps, la force de travail apparaît comme une catégorie fragile, un point faible de l'exposé du Capital qui menace constamment de faire basculer l'analyse de Marx vers l'économie politique qu'il critique[1]. De fait, son concept n'est pas aussi simple et évident que le présente une lecture traditionnelle du Capital réduite aux exposés de « L'achat et la vente de la force de travail » et de « La transformation de la valeur ou du prix de la force de travail en salaire » du Livre I (Marx 10, ch. 6 et 19). Une lecture plus attentive et exhaustive des textes dévoile au contraire des ambiguïtés et incertitudes saisissables par l'analyse des formes et de leurs contradictions (voir l'annexe méthodologique).

À travers cinq observations critiques, le présent texte vise à questionner la catégorie de la force de travail dans le Capital et à tracer des pistes pour renouveler la lecture de Marx[2].

La force de travail est une catégorie non pas générale, mais spécifique au mode capitaliste de production

Dans une lecture traditionnelle, la force de travail désigne « l'ensemble des facultés physiques et intellectuelles qui existent dans le corps d'un homme, dans sa personnalité vivante, et qu'il doit mettre en mouvement pour produire des choses utiles » dans n'importe quelle forme sociale de production (Marx 10, t. 1, p. 170). Il s'agirait en ce sens d'une catégorie anthropologique. Avec l'objet de travail et le moyen de travail, la force de travail constituerait la catégorie générale des forces productives.

Mais une autre lecture est possible à partir des textes de Marx qui spécifient le mode de production capitaliste par rapport aux autres formes sociales de production. Le capitalisme se distingue des formes de production qui l'ont précédé en ce que « l'ouvrier cesse de faire partie

---

* Économiste, Tran Hai Hac a notamment écrit *Introduction à l'économie de Marx* (avec Pierre Salama), La Découverte, 1992 et *Relire "Le Capital". Marx Critique de l'économie politique et objet de la critique de l'économie politique*, Page deux, 2003.

[1] Outre la force de travail, deux autres catégories fondatrices de la théorie de Marx, celle de la monnaie et celle de la rente absolue, présentent dans l'exposé du Capital des ambiguïtés de même nature et des incertitudes du même ordre. L'étude de ces trois concepts qui fondent l'analyse des rapports salarial, marchand et foncier chez Marx est développée dans Tran Hai Hac, Relire Le Capital. Marx, critique de l'économie politique et objet de la critique de l'économie politique, Page Deux, 2003. Voir aussi Tran Hai Hac, « Marx et le marché : La question de l'État dans les analyses de la monnaie et de la force de travail », dans G. Bensimon (coord.), Histoire des représentations du marché, Michel Houdiard, 2005, p. 652-669.

[2] Pour l'essentiel, ce texte reprend une communication au Congrès Marx International IV tenu à l'Université Paris 10-Nanterre (2004) et intitulée Relire Le Capital : Analyse de forme et de la contradiction. Le concept de la force de travail.

des conditions de production objectives » (Marx 7, p. 77), au sens où « le capital ne s'approprie pas le travailleur » (Marx 5, t. 1, p. 436). La force de travail est le concept de l'exclusion du travailleur des conditions capitalistes de production, de sa non-appropriation par le capitaliste. Elle désigne non pas une aptitude du travailleur, mais un rapport social historiquement constitué. Le concept de la force de travail naît de la séparation dans la production capitaliste entre le travailleur et ses facultés physiques et intellectuelles. Il s'agit en fait d'une contradiction, puisque le concept désigne une dissociation de l'aptitude à travailler – qui est indissociable – du travailleur : « La valeur d'usage que le travailleur offre sur le marché n'existe que comme aptitude, comme capacité de son être physique ; elle n'a aucune existence en dehors de ce dernier » (Marx 5. p. 310). Il s'ensuit que le travailleur qui loue sa force de travail y demeure physiquement attaché, et que ce qu'il vend au capitaliste est une soumission personnelle dans le procès de travail.

Par ailleurs, le concept de force de travail apparaît dans l'exposé du Capital avec la constitution de la figure dite du « travailleur libre » opposée à l'esclave : « Libre propriétaire de sa puissance de travail, de sa propre personne » (Marx 10, t. 1, 171), le travailleur se présente comme « quelqu'un d'indépendant » face au capitaliste (Marx 5, t. 1, p. 403). Ainsi, la force de travail est-elle le concept d'une dissociation, certes fictive et imaginaire, du travailleur et de ses facultés physiques et intellectuelles, mais qui seule permet au travailleur de vendre sa soumission personnelle au capitaliste tout en affirmant sa liberté en tant que « personne » (Marx 5 t, p. 230). En ce sens, le concept de force de travail est spécifique au travailleur libre du mode capitaliste de production. La force de travail n'est donc pas seulement une catégorie spécifique à la théorie de Marx en regard de l'économie politique qui ne distingue pas le travail de la force de travail. Il s'agit encore d'une catégorie qui spécifie le mode capitaliste de production par rapport aux autres formes sociales de production qui ne connaissent pas la dissociation entre travailleur et force de travail.

La force de travail n'est pas marchandise à proprement parler,
mais a la forme d'une marchandise imaginaire

Dans une lecture traditionnelle, la force de travail est une marchandise et sa valeur, comme celle de toute marchandise, correspond au travail social nécessaire à sa reproduction. La transformation de la force de travail en marchandise est même ce qui caractériserait le mode capitaliste de production.

Cette lecture laisse complètement de côté les indications de Marx sur ce qui distingue la force de travail de la marchandise proprement dite. Notamment que la reproduction de la force de travail consomme des marchandises, mais n'est pas production d'une marchandise. Qu'à la différence des marchandises, la force de travail n'est pas le produit d'un procès capitaliste de production : sa reproduction ne donne pas lieu à une production de plus-value que s'approprierait le travailleur salarié en tant que propriétaire de la force de travail. Et que, plus généralement, la reproduction de la force de travail n'engendre aucune valeur nouvelle qui viendrait s'ajouter à celle des marchandises produites par le capital. Le procès de reproduction de la force de travail ne produisant pas de valeur, il ne saurait exister à proprement parler de valeur de la force de travail, laquelle n'est donc pas une marchandise. D'ailleurs, Marx ne mentionne pas que la force de travail est marchandise parce qu'elle résulterait d'un procès de production de valeur. Ce qu'il indique est très différent : « La force de travail ne peut apparaître comme marchandise sur le marché que dans la mesure où et parce que son propre possesseur la met en vente comme marchandise et la vend » (Marx 11, p. 188). Par cet échange avec la monnaie, la force de travail acquiert une forme prix, c'est-à-dire une valeur d'échange, bien qu'il n'existe pas à proprement parler de valeur de la force de travail : il s'agit ici d'un « prix non réductible à la valeur » (Marx 8, p. 284).

La lecture alternative que l'on soutiendra est que la force de travail appartient à une catégorie que Marx a dégagée dès la première section du Livre I du Capital, mais sans l'appliquer expressément à la force de travail : celle des objets qui peuvent « formellement avoir un prix sans avoir une valeur ». Il s'agit de la catégorie des valeurs d'usage qui, telle la terre, « ne sont pas à proprement parler des marchandises », mais qui peuvent être cédées contre de l'argent par leurs possesseurs et acquérir ainsi par leur prix la « forme-marchandise » (Marx 11, t. 1, p. 116). Autrement dit, la force de travail n'est pas une marchandise dans le sens où elle n'en a que « la forme ». Mais la force de travail n'est pas non plus une non-marchandise dans la mesure où elle possède en commun avec les marchandises la « forme-prix ». Sauf que, dans le cas de la force de travail, on se trouve en présence d'un prix, d'une valeur d'échange qui n'est pas la forme phénoménale de la valeur : il s'agit d'une forme que Marx qualifie d'« imaginaire » (Marx 11, t.1. p. 116). Aussi dira-t-on de la force de travail qu'elle traduit l'existence d'une marchandise imaginaire ; qu'elle est, en ce sens, une marchandise fictive, une pseudo-marchandise.

Aussi, ce que Marx appelle « la transformation de la force de travail en marchandise » ne fait pas de la force de travail « une marchandise à proprement parler » : elle lui confère seulement la « forme marchandise ». En effet, le rapport d'échange marchand qui s'établit entre possesseur d'argent et possesseur de force de travail est de nature tout à fait particulière, puisque le travailleur n'offre sa force de travail que parce qu'il n'a pas de marchandise à vendre. Il s'agit d'un rapport entre classes sociales : la classe de ceux qui détiennent l'ensemble des marchandises et donc la monnaie, et la classe de ceux qui ne détiennent aucune marchandise et qui, pour accéder à la monnaie, transforment leur force de travail en une pseudo-marchandise. Autrement dit, la forme marchandise de la force de travail est le mode d'inscription dans les rapports marchands de ceux qui n'ont pas de marchandise à vendre. C'est en ce sens que doit se comprendre la proposition de Marx selon laquelle « le monde des "marchandises" (…) se décompose en deux catégories : d'un côté, la puissance de travail ; de l'autre, les marchandises elles-mêmes » (Marx 7, t. 1, p. 179, 184). Ce monde dit des marchandises est « spécifiquement bipolaire » car les marchandises proprement dites que produit le capital n'existent que dans cette opposition à la forme marchandise de la force de travail produite par le travailleur salarié (Marx 8, p. 141).

Économiquement indéterminées, les normes sociales d'utilisation et de reproduction de la force de travail relèvent de déterminants politiques et institutionnels

Si la lecture proposée ici est pertinente, alors une rectification de certaines formulations du Capital s'impose. Notamment, l'expression couramment utilisée par Marx de « valeur » de la force de travail doit être comprise comme désignant en fait sa « valeur d'échange », son prix. Or parler de valeur d'échange de la force de travail, alors que celle-ci n'est pas valeur, signifie que la forme-prix exprime ici autre chose qu'un simple rapport d'échange marchand, d'autres rapports sociaux qu'il s'agit de mettre à jour. Marx indique ainsi que la valeur d'échange de la force de travail « n'est donc pas somme toute déterminée seulement par la masse de marchandises » que le travailleur achète avec son salaire. Car ni le salaire nominal, ni le salaire réel n'épuisent les rapports contenus dans la valeur d'échange de la force de travail : celle-ci se détermine « avant tout » par son rapport à la plus-value. Le salaire est « relatif » et traduit la partition de la valeur nouvelle créée par la force de travail entre la classe capitaliste et celle des travailleurs (Marx 4, p. 33). Aussi, la valeur d'échange de la force de travail désigne-t-elle une répartition de la valeur ajoutée sous l'effet de la lutte des classes – c'est-à-dire le taux capitaliste d'exploitation ou taux de plus-value – avant de désigner la valeur d'échange du panier de marchandises que les travailleurs achètent.

Il s'ensuit que, à la différence de l'économie politique, il n'existe pas chez Marx de mécanisme économique de détermination de la valeur d'échange de la force de travail : seules existent des « limites » économiques à la baisse et à la hausse du salaire, au-delà desquelles le capital ne peut se reproduire (Marx 9, t. 3, p. 61). À l'intérieur de ces limites, « il y a place pour une échelle

immense de variations possibles ». Dans ces conditions, le niveau des salaires, comme celui de la plus-value, « n'est déterminé que par la lutte incessante » entre capitalistes et travailleurs : « La chose se réduit à la question du rapport des forces des combattants » (Marx 4, p. 107). Cela ne signifie pas, évidemment, que la valeur d'échange de la force de travail se détermine sans aucune référence objective : pour un pays donné et à un moment donné, il existe bien une norme sociale de reproduction de la force de travail historiquement constituée : c'est le « standard de vie traditionnel », résultat du développement des forces productives de la société et des luttes de classes passées (Marx 4, p. 106). Mais c'est toujours le rapport des forces sociales du moment qui décide du niveau de la valeur d'échange de la force de travail, c'est-à-dire du maintien du standard de vie des travailleurs ou de sa modification. Cela apparaît clairement dans l'analyse de la plus-value relative où l'augmentation de la productivité du travail social est une condition nécessaire mais non suffisante de la production de plus-value relative. Car la proportion dans laquelle les gains de productivité se convertissent en plus-value relative ou en accroissement de salaire réel dépend de l'état de la lutte des classes : elle « dépend du poids relatif que la pression du capital d'une part, la résistance de l'ouvrier, de l'autre, jettent dans la balance » (Marx 10, t. 2, p. 195).

Il n'en va pas autrement des normes sociales d'utilisation de la force de travail que sont la durée et l'intensité de la journée de travail. « Par elle-même », la journée de travail est « indéterminée » dans sa durée et son intensité : qu'elles soient physiques ou sociales, ses limites sont « très élastiques et laissent la plus grande latitude » (Marx 10, t. 1, p. 228). Car « la nature même » du rapport marchand entre capitalistes et travailleurs salariés ne permet pas de fixer une norme à la journée de travail, et par conséquent à la plus-value : les capitalistes sont en droit de réclamer le maximum de la force de travail qu'ils ont achetée, tandis que les travailleurs salariés sont aussi dans leur droit quand ils cherchent à restreindre la plus-value au minimum. Il s'agit d'une antinomie de « droit contre droit » que seule « la force » peut trancher (Marx 10, t.1. p. 230-231).

Par son analyse de la « subsomption du travail sous le capital » – subsomption à la fois « formelle » (plus-value absolue) et « réelle » (plus-value relative) (Marx 11, p. 571; Marx 8, p. 202 et s.) – Marx établit que ce que le travailleur vend au capitaliste, ce n'est pas une marchandise mais bien sa soumission personnelle au capitaliste dans le procès de travail ; de même, ce que le capitaliste achète au travailleur, ce n'est point non plus une marchandise, mais un droit de commandement sur le travailleur au cours de la journée de travail. Aussi le rapport salarial ne peut-il être que conflictuel, et la soumission du travailleur salarié au capitaliste n'est acquise qu'au travers de compromis sociaux consacrant l'état momentané du rapport de force entre les deux classes. Ces compromis portent sur les normes sociales qui déterminent le taux capitaliste d'exploitation : les normes d'utilisation de la force de travail que sont la durée et l'intensité de la journée de travail ; et la norme de reproduction de la force de travail qu'est la valeur d'échange de la force de travail. Ce taux d'exploitation est à la fois « général » (Marx 9, t. 1, p. 191) et « national » (Marx 11, p. 628).

Son caractère général traduit l'existence du capital en général comme rapport de classes, et la formation des normes sociales d'utilisation et de reproduction de la force de travail comme enjeux de la lutte des classes. Son caractère national signifie l'inscription de ces normes sociales dans l'espace de l'État-nation et l'institutionnalisation par la législation du travail et les conventions collectives des compromis périodiques sur lesquelles débouche la lutte des classes. Aussi lit-on dans Le Capital : « L'histoire de l'industrie moderne nous enseigne que les exigences effrénées du capital ne peuvent être tenues en bride par les efforts isolés d'un ouvrier, mais que la lutte a dû commencer par prendre la forme d'une lutte de classes, et provoquer l'intervention de la puissance étatique » (Marx 6, p. 189).

L'État est un rapport social constitutif du rapport salarial

La nature politique et le caractère institutionnel des déterminants de la journée de travail, et par conséquent de la production de la plus-value absolue, rendent d'autant plus paradoxale la détermination uniquement économique et purement marchande de la valeur de la force de travail, et donc de la production de la plus-value relative, dans certains exposés du Capital où la lutte des classes et sa régulation par l'État semblent absentes ; c'est le cas des textes traditionnels de référence que sont « l'achat et la vente de la force de travail » et le chapitre sur « La plus relative » du Livre I. Dans d'autres exposés, comme celui de Salaire, prix et profit, où la lutte des classes est présente, elle ne semble pas être déterminante, son effet étant seulement de ramener le niveau du salaire à la valeur d'échange de la force de travail, après que le capital soit parvenu à l'abaisser au-dessous de cette norme ou que les travailleurs salariés aient réussi à l'élever au-dessus. Pourtant, s'il en était ainsi, la production de la plus-value relative serait, nous l'avons vu, indéterminée.

Par ailleurs, l'auteur du Capital semble indiquer que la régulation étatique du salaire n'est nécessaire que dans la phase d'accumulation primitive du capital, et qu'une fois le mode de production capitaliste établi, le maintien d'un niveau de salaire conforme aux exigences du capital se trouve assuré par « la contrainte muette des rapports économiques » (Marx 11, p. 829). Mais en même temps, Marx ne cesse de dire que le salaire doit échapper à la liberté des contrats pour devenir l'objet de négociations collectives dans lesquelles les travailleurs interviennent par leur syndicat, qui seul peut les mettre « sur un pied d'égalité » avec le patronat, et imposer à celui-ci la valeur d'échange de la force de travail comme « le minimum de salaire » (Marx 8, p. 279).

Plus : que pour se défendre contre le capital, les travailleurs salariés « doivent se rassembler en une seule troupe et conquérir en tant que classe une loi d'État », c'est-à-dire ériger « un obstacle plus fort que tout, qui les empêche de se vendre eux-mêmes au capital en négociant un libre contrat » (Marx 11, p. 338). De leur côté, les patrons capitalistes ne peuvent surmonter l'opposition et la résistance des travailleurs salariés qu'en donnant à leur domination de classe la forme du « pouvoir d'État », de « la violence concentrée et organisée de la société » (Marx 11. p. 843). Les économistes semblent l'oublier, mais « le droit du plus fort survit sous une autre forme y compris dans leur État de droit » (Marx 5, t. 1, p. 22).

En suivant cette ligne de lecture, l'État se révèle être un rapport social constitutif du rapport salarial, lequel est l'unité de deux relations : d'une part, horizontalement, la relation des classes sociales entre elles ; et d'autre part, verticalement, la relation des classes sociales à l'État que traduisent le régime salarial et la politique sociale. Le rapport capitaliste de production ne se résume donc pas aux conflits et luttes qui opposent entre eux capitalistes et travailleurs salariés : il inclut encore l'État qui est ce par quoi les deux classes sociales institutionnalisent leurs compromis sur les normes d'utilisation et de reproduction de la force de travail. En d'autres termes, le capital ne peut être conçu comme rapport bilatéral travailleur salarié-capitaliste en l'absence de la relation étatique qui lie les classes sociales que le rapport oppose. En ce sens, on ne peut penser le capital sans l'État.

Le statut du travailleur libre n'est pas simplement d'être porteur de force de travail, mais encore citoyen d'une forme démocratique d'État

L'analyse de la force de travail comme concept spécifique au travailleur libre du mode capitaliste de production permet d'éclairer le statut du travailleur salarié comme sujet libre à l'égal du capitaliste. Ce statut est double. D'un côté, le concept du travailleur libre renvoie à la liberté et l'égalité marchandes du travailleur salarié. Il s'agit certes de liberté et d'égalité « formelles », occultant la nature réelle du rapport salarial qui est « inégalité et absence de liberté » (Marx 5, t. 1, p. 189). Il n'en reste pas moins que le travailleur salarié se comporte « en tant que sujet » face au capitaliste, « qu'il conserve sa puissance de travail en l'aliénant » : on oublie trop souvent – dit

Marx – que le travailleur salarié « se trouve posé formellement comme personne, qu'en dehors du travail, il est encore quelque chose pour lui-même » (Marx 5, t.1, p. 404, 230).

D'un autre côté, le concept du travailleur libre renvoie à la liberté et l'égalité politiques du travailleur salarié en tant que « citoyen », « membre de l'État moderne », tel que Marx l'établit dans ses écrits de 1843-1846 sur la séparation de la société civile bourgeoise et de l'État moderne (Marx 1, p. 131). La formulation de l'État moderne comporte une double proposition pour définir sa nature et caractériser sa forme. D'une part, la nature de l'État moderne est d'être un État de classe – ce par quoi la bourgeoisie instaure sa domination sociale. D'autre part, la forme de l'État moderne est celle d'un État de citoyens libres et égaux – la forme démocratie. Il s'agit d'une condition de forme, au sens où l'État moderne n'existe que dans sa forme démocratique.

On s'explique que, d'une part, Marx mette en garde les travailleurs contre le caractère « illusoire » des luttes purement politiques à l'intérieur de l'État bourgeois (Marx 2, p. 31) ; et qu'en même temps, il affirme l'importance des « luttes pour la forme de l'État » et appelle à établir « la meilleure forme d'État », celle où les contradictions sociales ne sont pas estompées, ne sont pas jugulées par la force (Marx 3, p. 184). En d'autres termes, la lutte entre capital et travail salarié passe par la forme démocratique de l'État et requiert une « citoyenneté active » (Marx 2, p. 211). Parce que dans la lutte purement économique, le capital est toujours « le plus fort », le rapport salarial exige que les travailleurs salariés agissent « du dehors » : il exige d'eux « une action politique générale » qui implique l'État et ses formes institutionnelles (Marx 4, p. 108).

C'est ce que mettent en évidence les analyses du Capital où le statut marchand des travailleurs salariés se trouve conditionné par leur statut politique de citoyens, et seule la conquête par les travailleurs de droits politiques élargis (droit de vote, droit d'association, droit de grève...) a permis de restreindre le despotisme du capital dans le rapport salarial (durée légale du travail, salaire minimum, normes d'hygiène et de formation...). Aussi, les libertés et institutions politiques constituent-elles, avec les normes sociales d'utilisation et de reproduction de la force de travail – et de façon indissociable –, l'enjeu de la lutte des classes.

En tant que concept spécifique au travailleur libre, la force de travail traduit la contradiction du capital. Car d'un côté, le capital tend à réduire le travailleur salarié à un simple porteur de force de travail ; à transformer sa force de travail en une marchandise produite par le capital ; à subsumer totalement et définitivement le procès de travail sous le procès de valorisation du capital. Mais d'un autre côté, l'existence du travailleur salarié demeure irréductible à sa force de travail, sauf à nier son statut citoyen ; la marchandisation de la force de travail ne peut jamais aller à son terme, sauf à déboucher sur l'esclavagisme ; la résistance et donc l'autonomie du travailleur dans le procès de travail ne peuvent être éliminées, quelles que soient les modalités de subsomption du travail sous le capital. Dans la liberté et l'égalité formelles, revendiquées par le travailleur salarié, se fondent par conséquent la possibilité de la négation du capital et son dépassement potentiel. Du moins, c'est ce qu'implique la caractérisation, chez Marx, du travailleur salarié comme travailleur « potentiellement » libre (Marx 5 t. 1, p. 439-440).

Annexe méthodologique
Analyse de forme et de la contradiction

Dans sa préface au Livre I du Capital, Marx indique que la principale « difficulté » de la lecture de son ouvrage est méthodologique et réside dans l'analyse des catégories du mode capitaliste de production en tant que « formes » (Marx 10, t. 1, p. 18). Marx souligne que l'économie politique se caractérise par « une absence de sens théorique sur les différences de forme des rapports économiques ». Or, « ce sont justement ces formes-là qui importent uniquement lorsqu'il s'agit de comprendre le caractère spécifique d'un mode de production » (Marx 7, t. 1, p. 91, 338). Dans l'analyse de Marx, la forme présente un double aspect.

▸ 1872. D'une part, la forme renvoie à l'existence d'un rapport social déterminé : les textes du Capital parlent à ce propos de « forme sociale », de « forme économique », de « forme historique » ou encore de « détermination formelle ». Cette forme historico-sociale est à distinguer de la « forme naturelle » des choses, lesquelles ont donc une « double forme » : une forme naturelle, liée au « contenu matériel » de la chose, et une forme sociale qui en manifeste le contenu social. Bien qu'originairement extérieures à la chose, les formes sociales en deviennent la forme essentielle : « Ce sont ces formes qui sont déterminantes pour la richesse matérielle elle-même » (Marx 7, t. 1, p. 338).

▸ 1873. D'autre part, la forme est ce par quoi le rapport social s'exprime, se manifeste concrètement : Marx dit qu'elle est sa « forme de réalité », sa « forme d'existence réelle », son « mode d'existence formelle » ou encore sa « détermination existentielle ». En ce sens, les formes économiques matérialisent les rapports sociaux : elles font intervenir les objets comme « supports » du rapport, et les individus comme « porteurs » du rapport. Ici, les formes déterminent la matière en la rendant fonctionnelle, adéquate à leur contenu social. Selon Marx, il y a « subsomption » des objets et des individus sous le rapport social, subsomption qui est non seulement « formelle » mais encore « réelle » (Marx 11, p. 571).

Par ailleurs, cette analyse de forme s'articule, chez Marx, à une analyse de la contradiction comme unité de deux faces opposées et cependant indissociables d'un même rapport, et dans laquelle « l'intelligence positive de l'état de choses existant inclut du même coup l'intelligence de sa négation » (Marx 1, p. 18). Plus explicitement, entre les termes A et B d'un rapport social, la contradiction désigne deux choses à la fois :

▸ Dans le rapport social, le terme B tend à être réduit au terme A : il y a subsomption de B sous A ; B n'existe que comme forme de A, matérialisation de A.

▸ Mais dans le rapport social, le terme B demeure irréductible au terme A : la subsomption de B sous A n'est jamais totale, ni définitive ; B ne peut jamais se ramener complètement à A ; ne serait-ce que potentiellement, l'existence de B excède, outrepasse toujours sa fonction de forme de A.

Ainsi formulée, l'analyse de forme et de la contradiction apparaît nécessairement abstraite et très générale. Ce texte se propose de l'éclairer par la relecture d'une catégorie fondatrice du Capital : la force de travail.

Œuvres citées de Karl Marx
Marx 1 (1843), Critique du droit politique hégélien, Éditions Sociales, 1971.
Marx 2 (1846), L'idéologie allemande, Éditions Sociales 1976.
Marx 3 (1848-1849), Le Nouvelle Gazette Rhénane, Éditions Sociales, 1971, vol. 3.
Marx 4 (1849-1865), Travail salarié et capital suivi de Salaire, prix et profit, Éditions Sociales, 1969.
Marx 5 (1857-1858), Manuscrits de 1857-1858, Éditions Sociales, 1980.
Marx 6 (1861-1863), Manuscrits de 1861-1863, Éditions Sociales, 1980.
Marx 7 (1862-1863), Théories sur la plus-value, Éditions Sociales, 1974-1976.
Marx 8 (1864), Un chapitre inédit du Capital, UGE, 1971.
Marx 9 (1864-1865, Le Capital, Livre III, Éditions Sociales, 1965-1967.
Marx 10 (1872-1875), Le Capital, Livre I, édition française, Éditions Sociales, 1962-1968.
Marx 11 (1890), Le Capital, Livre I, 4e édition allemande, Éditions Sociales, 1983.